



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP
Agence de Services
et de Paiement

Le Président directeur général

**Décision n°2024/ 153 /PDG
Portant délégation de signature**

Le président-directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 27 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général de l'Agence de services et de paiement,
Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant du **Service de la certification européenne et des actions internationales**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal MATIGNON	Chef de service de la certification européenne et des actions internationales	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait
Cécile BOYER	Chargée d'action coordination des audits de certification FEADER HSIGC	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement : - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou porté par une centrale d'achat en application d'une convention signée par l'établissement - Certifier le service fait

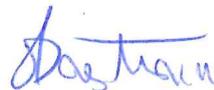
Article 2 : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Service de la certification européenne et des actions internationales**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal MATIGNON	Chef de service de la certification européenne et des actions internationales	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence de son service - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission de son service - Signer tout document relevant du service, hors courrier parlementaire
Cécile BOYER	Chargée d'action coordination des audits de certification FEADER HSIGC	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat. - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence de son service - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission de son service - Signer tout document relevant du service, hors courrier parlementaire

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 2 décembre 2024.

Fait à Limoges,
Le 2 décembre 2024

Le Président Directeur Général



Sylvain MAESTRACCI

M. Le président-directeur général (original)

Copies :

M. Pascal MATIGNON

Mme Cécile BOYER

Agence comptable

DRH

DFJL